



**DECISION DU PRESIDENT  
N° 2024-027**

*7.5.1 Demandes de subventions*

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE RELAI PETITE  
ENFANCE A CREST - ANNÉE 2024**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs  
du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Relai Petite Enfance à Crest une demande de subvention peut être  
déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre  
du Relai Petite Enfance à Crest et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Regroupement	Détails Montants HT	Recettes prévisionnelles sur les montants HT			
			CAF	%	CCCPS	%
<b>Relai Petite Enfance</b> à Crest	Numérique	987 €	494 €	50%	494 €	50%
		166 €	83 €		83 €	
		<b>1 154 €</b>		<b>577 €</b>		<b>577 €</b>

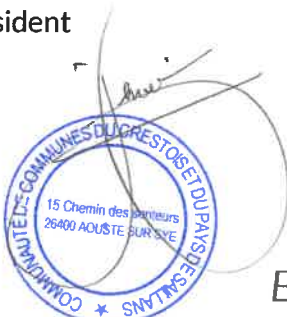
**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **17 JUL. 2024**

Affichée le **17 JUL. 2024**

Denis BENOIT  
Président



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

: AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
: CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
: LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
: SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE